

tribune. On y exprime toute une palette de sentiments et si je puis me permettre une observation au sujet des sentiments qu'on éprouve dans l'Ouest, ils paraissent plus forts encore que ceux de ma propre circonscription. Peut-être est-ce à cause du climat déprimant de Vancouver, monsieur l'Orateur, très différent de celui dont jouit Toronto! Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler de climat.

Bon nombre de sujets ont été abordés par le public durant cette émission. Certains étaient d'avis que toutes les grèves devraient être illégales, qu'elles nous ramenaient à l'époque féodale, qu'elles étaient ruineuses et ne profitaient à personne.

D'autres estimaient que toute grève de fonctionnaires devrait être illégale. Ils prétendent que le Trésor est un gouffre sans fond et que le gouvernement fédéral peut dépenser des sommes folles pour régler un différend.

De l'avis d'un troisième groupe, les grèves dans les services publics essentiels devraient être illégales—ces services n'ont pas l'ampleur de la Fonction publique, mais ils sont néanmoins importants et assez nombreux.

Un quatrième et dernier groupe était d'avis que si les grèves sont légales, le Parlement devrait agir sans délai, dès que les esprits commencent à s'échauffer, de façon à mettre fin aux grèves et à renvoyer les gens au travail.

Je voudrais parler ce soir de l'institution des négociations collectives. Pour le gouvernement et le parti libéral du Canada, cette institution est d'une grande importance et nous la respectons grandement tandis que bien des gens au pays et à la Chambre voudraient la voir rejetée. J'admets que la négociation collective vit actuellement des moments difficiles. Oublions pour l'instant les grèves illégales qui se produisent de nos jours et auxquelles les négociations ne s'appliquent pas, mais même les grèves légales sont trop nombreuses actuellement.

Il est vrai que les négociations collectives sont en difficulté, monsieur l'Orateur, mais un grand nombre de nos institutions économiques le sont également de nos jours. En fait, y en a-t-il qui ne le sont pas? La Bourse, le Fonds monétaire international le sont, le régime bancaire privé international et notre marché des changes le sont aussi. Comment cela se fait-il? Est-ce, comme le laisse entendre le Crédit social, en raison de la gestion de l'économie canadienne, laquelle représente 6 p. 100 de tous les pays du Fonds monétaire international?

Ces institutions sont en difficulté, non parce qu'elles ne fonctionnent pas, mais parce qu'une inflation sans précédent les mine. Ce n'est pas le contraire. C'est l'inflation qui est la cause de ces maux.

Si l'on écoute ce que les grévistes ont à dire, monsieur l'Orateur, on comprendra très bien pourquoi ils font la grève. L'inflation frappe durement les salariés. Ceux dont le contrat vient à expiration après deux ou trois ans veulent tout simplement s'assurer qu'ils ne sortiront pas perdants de la prochaine période de deux ou trois ans. Ils veulent une protection et il est évident que l'inflation est la menace contre laquelle ils veulent être protégés.

A ce propos, une des innovations qui est compatible avec la négociation collective, et que j'appuie, est l'indexation au coût de la vie. A mon avis, le gouvernement devrait être favorable aux dispositions d'indexation au coût de la vie. Cette disposition peut entraîner une hausse des salaires lorsque le coût de la vie monte, mais c'est le seul moyen, à ma connaissance, qui puisse aussi les modérer si le coût de la vie tend à baisser. Les experts semblent croire pour la

L'inflation

plupart que c'est ce qui se produira, que l'inflation va diminuer.

Je ne vois rien de mal à la négociation collective en tant qu'institution, monsieur l'Orateur. Elle souffre simplement de l'inflation, comme tout le reste. Il faut que la Chambre, le public et les partis d'opposition lui prêtent son appui au lieu de l'affaiblir. Ce n'est pas le moment de dire à l'effectif ouvrier ou à ses représentants que le Parlement veut lui retirer son droit de grève, le principal outil dont il dispose pour se protéger lorsqu'il sent ses intérêts menacés.

J'ai parlé des grèves légales, monsieur l'Orateur, mais la question comporte un autre aspect. J'ai déjà dit qu'il y avait eu trop de grèves illégales. La négociation collective est ruinée par les grèves illégales, autant que par les autres formes d'opposition.

J'aimerais donner quelques exemples; certaines catégories d'employés de la fonction publique n'ont pas le droit de se mettre en grève. Ainsi, les ouvriers qui dégagent les pistes d'avion ne peuvent pas faire grève également, car ils assurent un service essentiel. J'ai parlé à des gens de cette catégorie et je sais qu'il est très pénible d'aller travailler lorsque les collègues font grève. Il est difficile de traverser les piquets de grève pour aller dégager une piste dans une tempête de neige. Ces travailleurs ont l'impression d'être des briseurs de grève, même si c'est la loi qui les contraint à travailler. Il est extrêmement important que les syndicats reconnaissent que le maintien des services essentiels est une garantie très importante dans le système de la négociation collective.

Autre exemple: lorsque j'étais à Vancouver, les contrôleurs aériens de l'Est menaçaient de déclencher une grève nationale parce que plusieurs membres de leur syndicat avaient été congédiés— injustement, d'après les dirigeants syndicaux. Il n'y avait pas là raison de faire la grève. La convention collective prévoit une disposition concernant les griefs informant le syndicat de ses droits dans les cas où il s'estime lésé par la direction. S'il y a un grief, le syndicat peut recourir à la procédure des cas de griefs. Le syndicat a toutes sortes de droits, mais ne peut se mettre en grève pendant que la convention collective est en vigueur.

● (2030)

Si nous voulons préserver la valeur de la convention collective, il est du plus grand intérêt de chacun d'éviter ce genre d'infraction dont je viens de parler. Si elle se produit, la direction, le Conseil du Trésor en l'occurrence, devrait exercer tous les droits qui sont les siens. Ces droits devraient être sûrs et le gouvernement ne devrait pas craindre de les invoquer dans l'intérêt de toute convention collective. Le gouvernement ne doit pas laisser faire.

Je veux maintenant parler de l'intervention du Parlement quand des grèves sont en cours. Il est facile de courir au Parlement et de dire: «Nous voulons que vous régliez la grève.» Je conviens que le Parlement a un rôle à jouer dans le règlement des grèves, mais il ne devrait pas intervenir si la convention collective a quelque chance de réussir.

Une unité du bureau de poste de Toronto a fait des demandes qui, selon bien des gens, sont excessives. Elle a exigé que le bureau de poste soit converti en une société de la Couronne avant que les négociations commencent. Voilà une demande qui manque tout à fait de réalisme. Si les grands syndicats du pays, dont l'alliance de la fonction publique, lesquels représentent la grande majorité des travailleurs, devait faire des demandes de ce genre, je comprendrais qu'on puisse dénoncer la stérilité des négoc-